

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

843/10

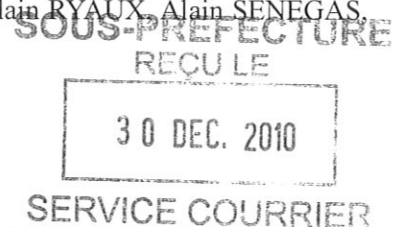
L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

**Présents :**

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,  
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriquè MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain RYLAUX, Alain SENEGAS, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

**Absents excusés :**

Mme, Monique MOLINIER  
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY



**Objet : Avenant de modification du marché de fourniture de véhicules polybennes.**

Monsieur le Président sollicite l'autorisation des membres du Comité syndical pour signer un avenant avec les 2 sociétés attributaires du marché relatif à l'acquisition de 3 châssis et 3 bras de type polybennes.

En effet, une erreur matérielle : l'application d'une retenue de garantie de 5% sur ces 2 lots, a été constatée dans le marché.

Or, s'agissant d'un marché de fournitures, la retenue de garantie n'est pas pertinente.

Monsieur le Président indique que les membres de la CAO, consultés à ce sujet lors de la réunion du 14 octobre 2010, ont approuvé les termes de cet avenant qui ne modifient en rien le montant initial du marché.

Le Comité Syndical,

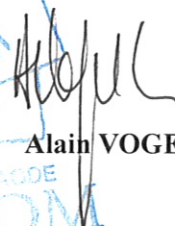
La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant au marché de fourniture de véhicules polybennes, tel qu'indiqué ci-dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,  
  
Alain VOGEL-SINGER  
